

PLAN MINISTÉRIEL « APPRENDRE A NAGER »

Afin de réduire le déficit des compétences du savoir-nager constaté chez les jeunes enfants et de lutter activement contre le phénomène des noyades, le Ministère des sports souhaite déployer sur l'ensemble du territoire un plan ministériel « Apprendre à nager ». Il a pour objet de favoriser toutes initiatives visant à permettre de développer l'apprentissage de la natation à travers 6 objectifs :

- ✚ Observer la capacité à savoir nager de la population
- ✚ Développer l'apprentissage de la natation
- ✚ Améliorer la communication et la prévention des noyades
- ✚ Développer et sécuriser les équipements aquatiques
- ✚ Développer la formation des éducateurs
- ✚ Assurer une prévention spécifique en direction des seniors

Réuni le 13 février 2014, le Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA) dont est membre l'UFOLEP a défini un programme d'intérêt général prenant en compte les temps de l'enfant (pendant les vacances scolaires, activités périscolaires, en club) et les publics les plus éloignés (population des Zones de Revitalisation Rurale, Zones Urbaines Sensibles, non licenciés, seniors, ...)

Les comités UFOLEP peuvent donc mobiliser les associations d'activités aquatiques pour s'inscrire dans les différentes actions qui sont prioritaires dans la note d'orientation du CNDS 2014.

Le guide pratique :

http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/Guide_pratique_Plan_Apprendre_a_nager_2014_CIAA.pdf

Plan apprendre à nager et opération savoir nager :

http://www.ufolep.org/modules/kameleon/upload/Plan_Apprendre_a_nager_op%C3%A9ration_Savoir-Nager_014-logo-ufolep.pdf